



Commission Régionale Féminine SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°36

Réunion du mardi 1^{er} avril 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 2

28225022 RUEIL MALMAISON FC 2 / PUC 1 du 03/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de RUEIL MALMAISON FC pour jouer cette rencontre sur le terrain n°1 du stade du Parc (pelouse).

Accord de la sous réserve que cette installation soit classée (la date de classement étant arrivée à échéance le 16/03/2025).

Régional 3

Poule A

28226013 ACBB 1 / CACHAN ASC 1 du 08/03/2025

Dernier rappel :

La Commission reste en attente de la liste des joueuses et staff ayant pris part à cette rencontre pour le club de CACHAN ASC.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 3****Poule B****29521713 CLICHOIS UF 1 / GARGES FCM 1 du 15/03/2025**

La Commission accuse réception des compositions des 2 équipes

Championnat Régional U18F Régional 3 – poule B Samedi 22 mars 2025	
CLICHOIS UF : 0 but	GARGES FCM : 1 but
1 BOUTAHAR Sirine	1 AY Sena
2 KALLO Bamba	2 SYLLA mama
3 KERCHAOUI Lina	3 ERUAM Léa
4 MOULINE Sidra	4 BAMBAM Nemaloh
5 KISSI Sabrina	5 JARNET Cassandra
6 NIAKATE Kathio	6 ABDI Chaima
7 ARABAT Choumicha	7 NEFFATTI Shirine
8 KEBE Djemilatou	8 NEGGAZ Narimane
9 MOKHTARI Wided	9 DIABIRA Kadiatou
10 OTMANI Farah	10 DIALLO Hassatou
11 TURKMEN Muge	11 DIABIRA Niame
Remplaçantes :	Remplaçantes :
	12 MOUDAT Edylliah
	13 HAJJAJI Tesnime
	14 CHENNOUA Luisa
Banc :	Banc :
DIALLO Boubou	KASMI Mohamed : Éducateur Principal (Dirigeant responsable)
	AGHRAY Abdellatif : Adjoint
	Arbitres Assistant 2: Elisa Deroze Kevyn

29521718 GARGES FCM 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 29/03/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de VILLEMOMBLE SPORTS.

Poule B**29521716 CHELLES AS 1 / FEMININ DE VILLEPINTE 1 du 29/03/2025**

Courriel de CHELLES AS indiquant l'absence de l'équipe de FEMININ DE VILLEPINTE.

La Commission enregistre le forfait non avisé de FEMININ DE VILLEPINTE et demande à CHELLES AS de transmettre la feuille de match de cette rencontre.

3^{ème} forfait de FEMININ DE VILLEPINTE entraînant le forfait général de cette équipe.

Copie CS MEAUX AC. qui devait jouer ce samedi 05/04/2025 face à FEMININ DE VILLEPINTE.

Poule D**29522612 ES GUYANCOURT 1 / TRAPPES ES 1 du 29/03/2025**

Demande de GUYANCOURT ES pour avancer le match au mercredi 09/04/2025 à 20h00 au stade Jerzi POPIELUSZKO de GUYANCOURT.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de TRAPPES ES à transmettre au plus tard le mardi 08/04/2025 – 12h00.

Poule E**29522815 SARCELLES AAS 3 / ARGENTEUIL FC 1 du 15/03/2025**

Lecture du courriel de SARCELLES AAS indiquant qu'un problème avec la tablette ne permet pas la transmission de la FMI, la Commission entérine le résultat du match (4-0 en faveur de SARCELLES AAS) et de la composition de l'équipe de SARCELLES AAS.

Elle demande à ARGENTEUIL FC de transmettre la liste des joueuses et staff ayant participé à ce match :

Championnat Régional U18F Régional 3 – poule E Samedi 15 mars 2025	
SARCELLES AAS 3 : 4 buts	ARGENTEUIL FC : 0 but
1 NEGAB Ines	
2 AKANNI Princess	
3 GOITA Aichata	
4 DANIOKO Awa	
5 WILSON Ornella	
6 ROBERT Lisa	
7 KEITA Omou	
8 DJALO Fatoumata	Composition en attente
9 IYOLO Blessing	
10 LE DANTEC Kenza	
11 KACI Lehna	
Remplaçantes :	
12 CHARLETTE Clemence	
13 THOUVENIN Wendy	
Banc :	
DRIDI Kalthoum (E)	
SIBONY Noah (A)	

29522829 DEUIL ENGHIEU FC 1 / DRANCY JA 1 du 05/04/2025

Demande de DEUIL ENGHIEU FC pour reporter le match au 12/04/2025 (motif : Mariage éducateur). La Commission émet un avis défavorable, le motif n'étant pas recevable.

29522821 RACING CF 1 / MONTMORENCY FC 1 du 29/03/2025

Lecture de la FMI – forfait non avisé de MONTMORENCY FC.

Poule F**29523010 PARIS 13 ATLETICO 1 / SURESNES JS 1 du 05/04/2025**

La Commission prend note du forfait avisé de SURESNES JS.

Poule H**29523428 CRETEIL US 1 / IVRY US 1 du 29/03/2025**

La Commission prend connaissance de la FMI indiquant que le match a été arrêté à la 45ème minute et demande un rapport à l'arbitre du match précisant les raisons ayant conduit à l'arrêt du match et le nombre de joueuses de l'US IVRY en capacité de jouer au moment de l'arrêt de la rencontre. Rapport à transmettre pour la réunion du mardi 09/04/2025

29523434 ESP. PARIS 19^{ème} 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 05/04/2025

La Commission prend connaissance des courriels de l'ESP. PARIS 19^{ème}, de la mairie de Paris et du District Parisien de Football indiquant l'indisponibilité du stade Jules Ladoumègue (organisation de la Finale Départementale du festival Foot U13 par le District Parisien de football). Ce match est reporté au samedi 26/04/2025.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 3****Poule B****29526361 MEAUX CS AC. / TREMBLAY FC 1 du 29/03/2025**

Match non joué.

La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre du match et du courriel du club de MEAUX CS AC.

La responsabilité de TREMBLAY FC étant engagée dans le non-déroulement du match, la Commission donne match perdu par pénalité à TREMBLAY Fc (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à MEAXU CS AC. (3pts ; 0 but).

Elle enregistre la liste des joueuses de MEAUX CS AC. ayant présent le jour du match et demande à TREMBLAY FC de transmettre sa liste de joueuses et staff.

Poule F**29528416 SEVRES FC 92 1 / RC ARGENTEUIL 1 du 12/04/2025**

Demande de SEVRES FC 92 pour avancer le match à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du RC ARGENTEUIL à transmettre au plus tard le vendredi 11/04/2025 – 12h00.

Poule H**29529188 DRANCY JA 1 / GAGNY US 1 du 29/03/2025**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de GAGNY US.

Poule I**29529366 PARIS 13 ATLETICO 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 29/03/2025**

Lecture de la FMI – forfait non avisé de MAISONS ALFORT (courriel hors délai).

U15F - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine d'application de l'article 44 du RSG de la LPIFF (match perdu par pénalité) :

1er rappel :

Régional 3 – poule C – 29527166 CORMEILLAIS ACS 1 / SARTROUVILLE ES 1 du 29/03/2025

Régional 3 – poule I – 29529369 IVRY US 1 / ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1 du 29/03/2025